

fait adopter, au commencement de la session, une loi tendant à modifier le système en vogue jusqu'à aujourd'hui pour permettre aux colons de se procurer du grain de semence. Le Gouvernement ne leur fournira plus le grain directement à l'avenir; nous fournirons du grain de semence d'une façon indirecte aux propriétaires de homesteads, qui ne sont pas en possession de leurs titres et qui ne sont pas en mesure, conséquemment, de fournir des garanties aux autorités provinciales. C'est au gouvernement fédéral qu'il appartient de procurer du grain de semence à ces colons, ou personne ne le fera. Il s'agit ici de la somme approximative que le Gouvernement sera peut-être obligé de verser aux banques le premier janvier, alors que les banques ont le droit d'exiger le remboursement du capital, plus 5 p. 100 d'intérêt qu'elles ont avancé et dont elles n'ont pu opérer la rentrée. Du moment que le département est obligé d'acquitter la somme ou une partie de la somme due, nous entrons en possession de la garantie, qui est un nantissement sur la terre ainsi que sur la prochaine récolte et le reste; dans ce cas, nous sommes dans la même situation que les banques et nous avons droit de percevoir un intérêt de 7 p. 100; il n'est donc guère possible que nous perdions ces sommes.

L'hon. M. LEMIEUX: Je remarque qu'on demande un crédit de \$74,375 pour les cartes du Dominion; est-ce que la gravure, l'impression et la préparation de ces cartes sont exécutées à forfait? Dans l'affirmative, à qui a-t-on adjugé l'entreprise de l'impression de ces cartes l'année dernière?

L'hon. M. MEIGHEN: Le secrétaire d'Etat n'est pas à son siège. Comme il s'agit du département de l'Intérieur, nous adressons nos demandes à l'Imprimerie nationale, qui obtient le matériel dont nous avons besoin. On fait appel de soumissions aux maisons de lithographie du pays, ainsi qu'à certaines maisons américaines.

Une partie de l'ouvrage passe dans leurs mains; je ne sais au juste dans quelle proportion.

L'hon. M. LEMIEUX: Dois-je comprendre que cette somme de \$74,375 a été employée l'année dernière à la gravure et à l'impression de cartes que le ministère distribue.

L'hon. M. MEIGHEN: Nous les payons directement à ceux qui les font, et la différence est distribuée par l'imprimerie.

L'hon. M. LEMIEUX: J'aimerais à connaître quelques détails des commandes don-

[L'hon. M. Meighen.]

nées l'année dernière ou il y a deux ans, par exemple. Où ces cartes s'impriment-elles et qui les a imprimées? Des soumissions ont-elles été demandées par avis public?

L'hon. M. MEIGHEN: L'imprimerie nous rend des comptes chaque mois. J'ai dit dans ma dernière réponse que nous payons les cartes aux lithographes eux-mêmes; mais je me suis trompé, nous les payons à l'imprimerie. Nous n'avons pas affaires aux fournisseurs. Si l'honorable député voulait bien mettre sa demande au Feuilleton, il obtiendrait une réponse sur tous les points qui l'intéressent.

L'hon. M. LEMIEUX: J'accepte la parole de mon honorable ami. Je n'ai aucunement l'intention de le prendre en faute. En générale, ces cartes me causent un vif plaisir. Si j'avais un conseil à donner à mon honorable ami, ce serait d'être un peu plus économe dans l'envoi de ces cartes, dont beaucoup ne sont d'aucune utilité pour ceux à qui on les adresse. J'en reçois quelques-unes de fois à autre, qui sont des territoires du Nord-Ouest, de certaines régions de l'Alberta, de terres irriguées, et ainsi de suite. Quoique, sans doute, ces cartes soient de grande utilité pour ceux qui ont des intérêts dans ces territoires, je crois que l'administration pourraient faire quelque économie en ayant soin de ne les adresser qu'à des personnes que cela intéresse tout particulièrement. En somme, je suis forcé de dire que les cartes mises en circulation par le ministère sont préparées avec art et qu'elles sont très utiles.

M. SINCLAIR (Guysborough): Le ministre aura-t-il la complaisance de nous expliquer cet item de \$50,000 pour des dépenses de la commission fédérale des chutes d'eau, et ce que l'administration entend faire à cet égard?

L'hon. M. MEIGHEN: La commission fédérale des chutes d'eau se compose des principaux ingénieurs au service de différents ministères. M. Lafleur, ingénieur en chef au ministère des Travaux publics en est le président.

L'hon. M. LEMIEUX: Un homme très capable.

L'hon. M. MEIGHEN: Non seulement très capable, mais un travailleur très énergique et très vigoureux. C'est M. Challies, du ministère de l'Intérieur, qui est le secrétaire de la commission.

L'hon. M. LEMIEUX: Est-ce que M. Murphy, du ministère des Chemins de fer et des Canaux, n'en est pas un des membres?